



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le 28 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

**Conseillers municipaux en exercice** : 15

**Date de Convocation** : 23 Octobre 2019

**Secrétaire de séance**: Christophe AYRIBIÉ

**Présents** : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIÉ, Max BACHARAN, Thierry BACQUIÉ, Brigitte BUISSON, Pascale CAUNES, Alain GALINIER, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Annie STEMER, Valérie VIMENET

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Claudette BRUYERE, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Jean-Claude SOUAL, Chantal VILOTTE

### ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention SYADEN - 2° tranche mise aux normes éclairage public
- Demande de subvention ADEME - Investissement géothermie sur sondes dans l'Espace Associatif Mutualisé
- Demande de subvention à la REGION - Investissement géothermie sur sondes dans l'Espace Associatif Mutualisé
- Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL - Investissement géothermie sur sondes dans l'Espace Associatif Mutualisé
- Avenant au marché de la construction de l'Espace Associatif Mutualisé
- Adhésion de la CCCLA au Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude Réseau 11
- Adhésion de la CCCLA au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI
- Schéma directeur défense incendie en mutualisation avec le schéma directeur eau réalisé par la CCCLA
- Questions diverses

### Délibération n° 31 - 2019 : Demande de subvention SYADEN – 2°tranche mise aux normes éclairage public

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un audit des installations d'éclairage public a été réalisé par le SYADEN en 2018. Cet audit a permis de déterminer les priorités d'actions à réaliser dans les cinq prochaines années et notamment le remplacement des luminaires équipés de sources ballons fluo et de SHP vétustes pour envisager des économies d'énergie.

Le remplacement de ces luminaires sera effectué Impasse de la Biso, Impasse du Cers et Ségala. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18 082,48€ HT et à 490 € HT pour l'étude.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

**AUTORISE** dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention au SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

**DESIGNE** Madame le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

**S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

### Délibération n° 32 - 2019 : Demande de subvention ADEME – Investissement géothermie sur sondes dans l'Espace Associatif Mutualisé

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une analyse d'opportunité réalisée par le SYADEN pour le système de chauffage à l'Espace Associatif Mutualisé.

L'objet de cette analyse est d'évaluer l'opportunité de chauffer à la géothermie ou bien avec une source de chaleur de type ENR les différents bâtiments

L'analyse du SYADEN a déterminé l'opportunité d'une installation géothermique sur champ de sondes.

Madame le Maire indique que le chiffrage de l'investissement des travaux pour la solution géothermique sur sondes s'élève à 213 218 € HT.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le projet d'installation géothermique sur champ de sondes pour l'Espace Associatif Mutualisé
- SOLLICITE une subvention auprès de l'ADEME
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention

### Délibération n° 33 - 2019 : Demande de subvention à la REGION – Investissement géothermie sur sondes dans l'Espace Associatif Mutualisé

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une analyse d'opportunité réalisée par le SYADEN pour le système de chauffage à l'Espace Associatif Mutualisé.

L'objet de cette analyse est d'évaluer l'opportunité de chauffer à la géothermie ou bien avec une source de chaleur de type ENR les différents bâtiments

L'analyse du SYADEN a déterminé l'opportunité d'une installation géothermique sur champ de sondes.

Madame le Maire indique que le chiffrage de l'investissement des travaux pour la solution géothermique sur sondes s'élève à 213 218 € HT. Madame le Maire précise également que le montant éligible à une subvention est de 112 277 € HT.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 50 % auprès de la REGION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le projet d'installation géothermique sur champ de sondes pour l'Espace Associatif Mutualisé
- SOLLICITE une subvention auprès de la REGION
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention

#### Délibération n° 34 - 2019 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – Investissement géothermie sur sondes dans l'Espace Associatif Mutualisé

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une analyse d'opportunité réalisée par le SYADEN pour le système de chauffage à l'Espace Associatif Mutualisé.

L'objet de cette analyse est d'évaluer l'opportunité de chauffer à la géothermie ou bien avec une source de chaleur de type ENR les différents bâtiments

L'analyse du SYADEN a déterminé l'opportunité d'une installation géothermique sur champ de sondes.

Madame le Maire indique que le chiffrage de l'investissement des travaux pour la solution géothermique sur sondes s'élève à 213 218 € HT.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le projet d'installation géothermique sur champ de sondes pour l'Espace Associatif Mutualisé
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention

#### Délibération n° 35 - 2019 : Avenant au marché de la construction de l'Espace Associatif Mutualisé

Madame le Maire présente l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la création de l'Espace Associatif Mutualisé. L'option retenue pour le photovoltaïque et la géothermie à ajouter une plus-value des travaux HT de 112 575 € HT.

Le montant total de la plus-value de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 9794,03 € HT.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial s'élevait à 113 100,00 € HT.

Le montant du nouveau marché de maîtrise d'œuvre s'élèvera à 122 894,03 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Espace Associatif Mutualisé

**Délibération n° 36 - 2019 : Adhésion de la CCCLA au Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude Réseau 11**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que, par délibération n°20190141 en date du 26 Septembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'adhésion au Syndicat Mixte de la Ressource en Eau de l'Aude « ResEau11 » qui sera créée au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Ce syndicat mixte fermé à la carte aura pour compétences :

- compétence principale : protection des points de prélèvements d'eau,
- compétence optionnelle : production, traitement, transport, stockage

Madame le Maire indique que, conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes.

En conséquence, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte de la Ressource en Eau de l'Aude « ResEau11 ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois, à compter de la réception du présent courrier, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte de la Ressource en Eau de l'Aude « ResEau11 » ainsi que les projets de statuts dudit Syndicat.
- CHARGE Madame le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**Délibération n° 37 - 2019 : Adhésion de la CCCLA au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération n°20190154 en date du 26 Septembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'adhésion au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI pour une partie du territoire des communes ci-après :

<b>Commune</b>	<b>% territoire commune</b>
LA LOUVIERE LAURAGAIS	41%
MAYREVILLE	41%
MEZERVILLE	60%
PEYREFITTE SUR L'HERS	15%

Madame le Maire indique que, conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes à un Syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes.

En conséquence, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI pour la partie du territoire des communes visées ci-dessus.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois, à compter de la réception du présent courrier, l'avis de votre conseil municipal sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI pour la partie du territoire des communes visées ci-dessus ainsi que les projets de statuts dudit Syndicat.
- CHARGE Madame le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

### Délibération n° 38 - 2019 : Schéma directeur défense incendie en mutualisation avec le schéma directeur eau réalisé par la CCCLA

Madame le Maire indique que suite au nouveau règlement départemental du 4 Juillet 2017, le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau sur le territoire communal.

Pour se faire, il est nécessaire de réaliser un schéma communal de Défense Extérieure contre l'Incendie pour identifier les risques et fixer les objectifs afin d'améliorer la couverture de la commune.

Lors de son Assemblée Générale du 12 Février 2019, l'Agence Technique Départementale de l'Aude s'est érigée en centrale d'achats permettant de recourir à des achats groupés de prestations de services.

Madame le Maire propose de créer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour intégrer le Schéma communal de Défense Extérieure contre l'Incendie à la consultation pour le schéma eau potable prévu en 2020 dans le cadre des accords cadres négociés par l'Agence Technique Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de créer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour intégrer le Schéma communal de Défense Incendie à la consultation pour le schéma eau potable

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part d'un courrier de Madame Carole DELGA indiquant l'attribution d'une subvention de la Région de 100 000 € pour l'Espace Associatif Mutualisé.
- Madame le Maire indique également que la cérémonie du 11 Novembre aura lieu le 17 Novembre 2019.
- Christophe AYRIBIÉ fait part d'un problème de place de stationnement en face de la rampe de l'Eglise et demande à quel moment le logement communal situé à côté de la Poste pourra être reloué ? Madame le Maire lui indique que des travaux de rénovation sont à effectuer avant d'envisager une prochaine location.

- Alain GALINIER demande de procéder à la taille des mûriers platanes, signale des usures de voiries (nids de poules) rue du Poids Public, Chemin de l'Avocat et Rue des Terrasses. Il demande également de vérifier les regards des pluvials car obstrués par endroit.
- Valérie VIMENET signale un trottoir fissuré au lotissement des Puits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 30.